

Proposition présentée par les députés :

M^{me} et MM. Jean Burgermeister, Jocelyne Haller, Olivier Baud, Pierre Vanek, Christian Zaugg, Jean Batou

Date de dépôt : 14 octobre 2019

Proposition de motion

La mobilisation des jeunes en faveur du climat doit être encouragée, pas sanctionnée !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les dizaines de milliers de personnes qui se sont mobilisées en Suisse depuis le mois de janvier 2019 ;
- que l'ampleur spectaculaire de la mobilisation des jeunes en faveur du climat est un signe fort qu'il faut prendre au sérieux ;
- qu'il est absolument nécessaire de permettre l'expression démocratique de cette préoccupation portée par la jeunesse ;
- que la hausse prévue des températures aura des répercussions graves sur les écosystèmes mais aussi sur les êtres humains ;
- que les jeunes seront les plus fortement touchés par le réchauffement climatique et la destruction de l'environnement ;
- la responsabilité historique de la Suisse et de Genève dans la crise environnementale ;
- que les mesures politiques de réponse à la crise environnementale sont très largement insuffisantes aussi bien au niveau cantonal que national et international ;
- le fossé grandissant entre les préoccupations environnementales partagées par une part toujours plus importante de la population et la frilosité dont font preuve la majorité des représentant-e-s politiques lorsqu'il s'agit de prendre des mesures concrètes pour répondre à la crise,

invite le Conseil d'Etat

- à faire le nécessaire pour qu'aucune sanction ne soit prise contre les élèves qui participent aux mobilisations pour le climat, y compris durant les heures de cours ;
- à faire tout ce qui est possible afin d'éviter que des examens soient fixés les jours de mobilisation ;
- à veiller, si malgré tout des examens devaient avoir lieu, à ce que les élèves ayant participé aux mobilisations puissent les rattraper dans des conditions de passation et d'évaluation identiques ;
- à mettre à disposition des élèves qui en feraient la demande des salles, dans les écoles, permettant la tenue de discussions et ateliers durant les journées de mobilisation.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

La mobilisation des jeunes en faveur du climat a eu une influence spectaculaire sur la politique suisse et genevoise. Aujourd'hui, plus aucun parti n'ose remettre en question la gravité de la situation et la nécessité de prendre des mesures pour contenir le réchauffement climatique. Toutefois, à ce jour, la réponse politique reste largement insuffisante et peine à dépasser le stade des grandes déclarations.

Alors même que la préoccupation environnementale gagne en importance auprès de la population, les représentant-e-s politiques rechignent systématiquement à adopter des mesures fortes. Les propositions soumises à ce parlement ne récoltent un soutien majoritaire que lorsqu'elles ne contreviennent à aucune activité économique. Face à l'insuffisance de l'action des élu-e-s, la mobilisation de la jeunesse est une excellente nouvelle, porteuse d'espoir pour l'avenir.

Ce sont d'ailleurs les jeunes qui seront les plus durement touchés par la crise environnementale et il est normal qu'elles-ils puissent se mobiliser pour défendre leurs conditions de vie futures. Beaucoup, parmi celles et ceux qui manifestent, n'ont pas le droit de vote ou ne l'ont obtenu que récemment, il est donc essentiel qu'elles-ils puissent faire entendre leur voix par la mobilisation collective. La capacité de la jeunesse à s'organiser et à porter des solutions fortes à la crise environnementale sera décisive pour l'avenir de nos sociétés et l'évolution de la planète.

Les autorités doivent donc s'assurer que chacun-e puisse prendre part à ces mobilisations. Les sanctions qui pourraient toucher les élèves, notamment au niveau des notes en cas d'absence à un examen, sont de nature à dissuader un grand nombre de se mobiliser. Il est urgent de permettre à ce message fort, porté par des dizaines de milliers de jeunes, de se faire entendre !

A rebours de ces impératifs démocratiques, le DIP a transmis, le 23 septembre, une lettre aux élèves et parents d'élèves de l'enseignement secondaire dans la perspective de la dernière journée de « Grève du climat » du 27 septembre. Le département annonçait notamment qu'aucune activité en lien avec les mobilisations ne serait organisée dans les établissements scolaires, les cours étant au contraire maintenus toute la journée quelle que soit l'ampleur de la mobilisation. De plus, le DIP menaçait de sanctionner par

la note de 1 toute absence lors d'une évaluation et indiquait qu'aucune absence pour motif de « Grève du climat » ne serait acceptée sans une lettre d'excuse signée par les parents ou l'élève s'il était majeur.

Cette mise en garde est de nature à dissuader les élèves à participer à une mobilisation pourtant salutaire. Il semble au contraire urgent que le DIP ouvre de véritables discussions avec les élèves qui se mobilisent pour éviter à l'humanité une crise majeure.

Au vu de ces différents arguments nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, d'accorder un bon accueil à cette motion.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Enseignement obligatoire et Enseignement secondaire II
Direction générale

DIP – DGEO-DGESII
Chemin de l'Echo 5a
1213 Onex

**Aux élèves et aux parents du cycle
d'orientation et de l'enseignement
secondaire II**

Onex, le 23 septembre 2019

Grève du climat du 27 septembre 2019

Madame, Monsieur, chers parents,
Chères et chers élèves,

Dans la perspective de la prochaine journée de « Grève du climat », prévue le vendredi 27 septembre avec une manifestation l'après-midi, la direction du département a rencontré une délégation d'élèves.

Elle a également réuni les associations de parents, les associations d'enseignants, les directions d'établissements du secondaire I et II ainsi que les directions générales concernées. A la suite de cette dernière séance, les mesures suivantes ont été décidées :

- Les cours sont maintenus normalement toute la journée, quel que soit le nombre d'élèves présents. Aucune activité dédiée ne sera organisée dans les locaux scolaires le matin.
- Les règles usuelles s'appliquent en cas d'absence; par conséquent, aucune absence pour motif de « Grève du climat » ne sera acceptée sans une lettre d'excuse signée par les parents ou par l'élève s'il est majeur.
- La matière enseignée ce jour-là fait partie intégrante du programme. Elle peut faire l'objet d'une évaluation par la suite. Il appartient donc aux seuls élèves absents de rattraper les cours manqués.
- En cas d'évaluation annoncée, la présence est obligatoire. Le règlement s'appliquera en cas d'absence (note de 1).

Rappelons que l'école genevoise est très attentive et sensible aux enjeux climatiques que relaient les jeunes. C'est ainsi qu'au moment des premières grèves de l'an passé, la direction du département a rencontré les représentants du mouvement à plusieurs reprises. Ces rencontres ont notamment favorisé l'organisation et la tenue de journées décloisonnées, consacrées à cette thématique. Par ailleurs, un programme conséquent d'actions et de réflexions est proposé aux élèves dans le cadre des cours et au sein des établissements du canton (<https://edu.ge.ch/site/edd/>).

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous présentons, Madame, Monsieur, chers parents, chères et chers élèves, nos salutations distinguées.

Véronique Bigio
directrice générale a.i.
de l'enseignement obligatoire

Sylvain Rudaz
directeur général
de l'enseignement secondaire II